



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
prise par délégation du conseil
de Ploërmel Communauté

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à 18H00, les membres du bureau de Ploërmel Communauté se sont réunis à l'hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 22 septembre 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Membres du bureau présents :

Ronan COIGNARD ; Sophie COUTANT ; Kevin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Fanny LARMET ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Christophe LAUNAY ; Stéphane JAN ; Charles-Édouard FICHET ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET

Membres du bureau absents ayant donné pouvoir :

Hania RENAUDIE donne pouvoir à Yannick LE BORGNE ; Jean-Charles SENTIER donne pouvoir à Kevin ARGENTIN.

Kevin ARGENTIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du bureau :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Quorum : le quorum est atteint et le bureau peut valablement délibérer.

OBJET : N°BC-100/2026 – PROPOS LIMINAIRES – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteur : Christophe LAUNAY

Le bureau communautaire doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L.5211-1 et L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le bureau communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il convient de désigner un secrétaire de séance.



Après en avoir délibéré, le bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants :** 14

. **Pour :** 14

. **Contre :** 0

. **Abstention :** 0

. **Suffrages exprimés :** 14

. **Majorité absolue :** 8

➤ Compte tenu de ces éléments,

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de procéder à un vote à main levée ;

- **DÉSIGNE** Monsieur Kévin ARGENTIN en qualité de secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Kévin ARGENTIN



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Kévin ARGENTIN', written over a light blue circular stamp.